

## COMITE TECHNIQUE

### Désignation des membres Arrêté modificatif

CSP\_VDN\_2016\_03\_101

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTES,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 26 septembre 1995 et du Conseil Municipal en date des 2 et 3 octobre 1995 décidant de la fusion des comités techniques paritaires du C.C.A.S. et de la Ville ;

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 relative à l'installation du conseil municipal ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, désignant Mme Johanna ROLLAND, Maire de Nantes ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 instituant l'élection des adjoints ;

Vu l'arrêté municipal en date du 7 janvier 2015 ;

Considérant que M. Michel CALVEZ, représentant titulaire de l'administration, a fait valoir son droit à retraite ;

Qu'il convient en conséquence de procéder à son remplacement.

#### **ARRETE :**

**Article 1er** – Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal en date du 7 janvier 2015 sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Sont désignés en qualité de **représentants titulaires de l'administration** au Comité Technique :

Mme Johanna ROLLAND  
Mme Elisabeth LEFRANC  
Mme Abbassia HAKEM  
M. Jean-Jacques MOREAU  
M. Olivier CHATEAU

Maire, **Présidente de droit**  
Adjointe au maire, **Présidente déléguée**  
Adjointe au maire  
Conseiller municipal subdélégué  
Conseiller municipal subdélégué

M. Franck NOURY  
Mme Sonia MEZIANE  
M. Nicolas MARTIN  
Mme Ghislaine RODRIGUEZ  
Mme Béatrice MERAND

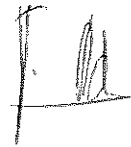
Conseiller municipal subdélégué  
Conseillère municipale déléguée  
Adjoint au maire  
Adjointe au maire  
Directrice générale adjointe »

**Article 2** – Les autres dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2015 restent inchangées.

**Article 3** – Le directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel-de-Ville, à Nantes, le **20 MARS 2015**

Le Maire,



Johanna ROLLAND

*Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui a été affiché le* **20 MARS 2015**

Le Maire



Johanna ROLLAND

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la notification.*